



**Décision CODEP-CLG-2018-051640 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 29 octobre 2018 modifiant la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son livre I<sup>er</sup>, son livre II et son livre V ;

Vu le code de la santé publique, notamment le chapitre III du titre III du livre III de sa première partie ;

Vu le code des transports, notamment le chapitre II du titre V du livre II de sa première partie ;

Vu le code du travail, notamment les livres I<sup>er</sup> à V et le livre VII de sa quatrième partie et le livre I<sup>er</sup> de sa huitième partie ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu l'avis du comité technique de proximité par voie électronique du 26 octobre 2018 ;

Sur la proposition du directeur général,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le 2° de l'article 2 de la décision du 30 mai 2018 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :

« 2° La division de Caen est organisée en trois pôles dénommés respectivement « EPR-REP », « LUDD » et « NPx » ; ».

**Article 2**

La présente décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

**Article 3**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 29 octobre 2018.

*Signé par*

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

Pierre-Franck CHEVET